

Retour à l'accueil

LE LIEN 3, Square Paul Dukas 76240 Le Mesnil Esnard

Bulletin d'information des Adhérents de

VIVRE ENSEMBLE

N° 7

Septembre 2007

Chers Amis,

Nous espérons que vous avez passé d'excellentes vacances... trop vite passées... Nous voici en septembre, avec la rentrée et le plaisir de reprendre contact.

La réalisation concrète de notre Résidence est toujours entre les mains de l'Office Habitat 76, tout semble se dérouler normalement et nous serons sûrement contactés bientôt par cet office.

Le 29 août, nous étions au Conseil Général, nous avons rendez-vous avec 4 personnes responsables du logement, des personnes handicapées et du domaine social; le but de notre visite était de demander que le Conseil Général se porte caution en cas de loyer impayé.. Ceci va être étudié et devrait nous être accordé.

Le 13 Novembre, nous sommes convoqués par la DDASS à une journée d'étude inter régionale (Haute-Normandie, Picardie) à Amiens sur **la question du logement des personnes handicapées psychiques**. Nous ne voulons pas faire seulement de la figuration et désirons, en plus de la présentation de notre projet, aborder le sujet de manière plus globale.

Il s'agit d'un problème de la plus haute importance.

Quelle solution de logement, ou d'hébergement pour notre fils ou notre fille à la sortie de l'Hôpital? Quelle solution pour ceux qui ont du mal à être autonomes? Que se passera-t'il lorsque nous ne serons plus là pour les accompagner? Autant de questions, que nos familles se posent parfois avec angoisse... Et il faut le noter peu de structures existent dans notre Région, ni même en Normandie...

Pourtant des structures existent dans d'autres régions... Chez nous elles n'existent officiellement que sur le papier....!

Notons **3 types de structures : qui dépendent de trois secteurs : le sanitaire, le médico-social et le social.**

Secteur sanitaire : financé par l' Assurance Maladie : Citons :

- Accueil familial thérapeutique ; l'hôpital place des patients dans des familles rémunérées pour ce service.
- Appartements thérapeutiques ; les locataires sont suivis par des équipes de soins psychiatriques
- Foyers de Post Cure ; Séjours faisant la transition entre la sortie de l'hôpital et la vie dans un de logement plus autonome.

Secteur Médico Social ; Financé par l'Assurance Maladie pour la partie soins, et par le Conseil Général pour le logement.

- Foyers de Vie ; personnes relativement stabilisées, mais ne pouvant pas vivre de manière autonome. Souvent une participation importante est demandée au résident.
- Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) ; Pour personnes nécessitant un suivi sanitaire constant.
- Maisons d' Accueil Médicalisés (MAS) ; Pour personnes assez gravement atteintes.
- Foyers d' Hébergement pour travailleurs handicapés ; Il faut travailler dans un CAT ou dans un Atelier protégé ... Ce qui n'est malheureusement pas le cas pour beaucoup de nos enfants Et peu de CAT acceptent le handicap psychique

Secteur Social ; financement partiel par DRASS

- Hébergement d'urgence ; Destiné aux sans abris. Notons que 30% des sans abris sont des personnes atteintes de troubles psychiques ...
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Pour familles et personnes ayant de graves situations sociales et financières.

- Maisons Relais pour personnes sans solution de logement et ayant besoin d'un accompagnement social. On peut y trouver des handicapés psychiques , comme à la Résidence Saint Léon au Havre, mais l'accompagnement peut être insuffisant pour des personnes ayant des troubles psychiques mal stabilisés .
- Résidences accueil Elles font partie des Maisons Relais , mais ont été adaptées à l'accompagnement des personnes handicapées psychiques . Notre Résidence accueil fait partie de ces nouvelles structures qui viennent tout juste d'être mises en place début 2007, grâce en particulier à l'action de notre fédération Les Demeures des Sources Vives..
- Accueil familial social La famille d'accueil est l'employée du résident . Solution payante, mais pouvant être aidée par le Conseil Général, sous certaines conditions .
- Appartements associatifs Appartements pouvant être loués en direct par une association ,ou sous loués aux locataires lorsque l'association garantit les loyers à des propriétaires privés . Exemple : Régie Nouvelle à Rouen .
- Familles gouvernantes les résidents sont colocataires de l'appartement et co-employeurs d'une auxiliaire de vie.
- Résidences sociales Logement social semi collectif, aide à l'insertion vers un logement autonome .
- Logement Social HLM
- Logement du droit commun Bail entre un propriétaire et un locataire . Aide APL possible par la CAF.
- Accession à la propriété Il ne faut pas oublier cette possibilité, car plusieurs organismes peuvent prêter pour l'achat. Une aide de la CAF (APL) aide à rembourser le prêt . Tout le monde y gagne car après le remboursement du prêt, le propriétaire n'a plus à rembourser et la CAF n'a plus besoin de verser L' APL. Notons que la solution qui consiste à payer l'appartement de son enfant , n'est pas toujours la bonne financièrement . Car si votre enfant est locataire d'un appartement vous appartenant, il n'a pas droit à l' APL....

Notons que beaucoup de ces structures du champ social ne sont pas toujours adaptées à la prise en charge de personnes atteintes de troubles psychiques . Sauf pour les Résidences accueil. Dans une Résidence Sociale , vous pouvez avoir d'anciens drogués , d'anciens alcooliques ..

Pour ces renseignements nous nous sommes inspirés de la revue « PLURIELS » N° 65 éditée par la Mission Nationale d'Appui à la Santé Mentale 5, av d' Italie 75013 Paris . Vous pouvez consulter cette revue sur le site : www.mnasm.com.

Nous consultons le guide Néret pour les personnes handicapées et nous constatons que très peu de structures prenant en compte le Handicap Psychique existent dans notre région . Ceci n'est pas une nouveauté ...Nous voulons faire le point sur cette question et interpeller le Département, la Région et l' Etat..

Tout d'abord, nous voulons connaître votre position sur ce sujet important . Nous vous demandons de bien vouloir **remplir le questionnaire joint** à ce bulletin ,et nous le renvoyer assez rapidement , cela nous aidera à faire remonter les besoins qui sont énormes en Normandie . Pour éclairer vos réponses vous pouvez vous aider de la liste des structures listées ci-dessus , mais cette liste n'est pas exhaustive.

Un GRAND MERCI pour votre réponse .

Nota : Ce questionnaire est également envoyé à nos parents ou amis qui ne sont pas concernés directement par la maladie psychique , mais nous pensons qu'il est bon qu'ils prennent connaissance des questions que se posent les familles concernées . Nous en profitons pour les remercier de leur intérêt pour notre association , leur participation nous est précieuse car elle permet d'avoir une vue extérieure à nos situations trop impliquées .

Bien amicalement à tous.

Questionnaire sur le logement ou l'Hébergement de votre enfant handicapé psychique .

Son age ?

Son sexe ?

Où votre enfant est- il logé en ce moment ? (chez-vous , à l'hôpital, en appartement , en foyer, autre solution ...)

.....

Pensez-vous que votre enfant est assez autonome pour vivre seul dans un logement individuel ?

.....

Quelle solution de logement envisagez vous pour votre enfant pour le long terme ?.....

.....

Quelle solution de logement ou d'hébergement votre enfant envisage t'il ?.....

.....

Pensez-vous que l'hébergement de votre enfant doit être accompagné d'un suivi sanitaire ?

.....

Doit -il être accompagné pour l'aider à avoir des activités culturelles et de loisirs ?

.....

Etes- vous déjà rentré en contact avec une structure d'hébergement ?

Laquelle ?

.

Cela vous a t'il apporté une solution ou une aide ?

.....

Questions ou réflexions ouvertes . A vous la parole .. Exprimez vous.....

.....

.....

Votre NOM , ? (Si vous désirez que ce questionnaire reste anonyme vous n'êtes pas obligé de répondre)

.....

